

AVIS DE PRE-QUALIFICATION

PRÉ-QUALIFICATION DES CANDIDATS À LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DES SERVICES DE PROPRETÉ DE L'AGGLOMÉRATION D'ABIDJAN

1. Objet

Pré-qualification des candidats à la délégation de service public des services de propreté de l'agglomération d'Abidjan (nettoyage des rues, collecte des déchets solides ménagers et assimilés, regroupement et transport jusqu'aux centres de stockage et/ou de traitement).

2. Autorité Contractante

L'Etat de Côte d'Ivoire, représenté par le Ministère de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement (MSUA), en qualité d'autorité contractante, lance un appel d'offres ouvert international avec pré-qualification, pour la délégation de service public des services de propreté de l'agglomération d'Abidjan.

3. Objectifs

La délégation de service public a pour objectifs :

- d'atteindre l'objectif d'«Abidjan ville propre», nonobstant les contraintes d'une ville en pleine croissance urbaine ;
- de structurer et moderniser la chaîne de collecte et de transport des déchets, en vue de permettre une optimisation future de leur traitement ou de leur valorisation ;
- de favoriser le transfert en Côte d'Ivoire des technologies propres et des bonnes pratiques en matière de propreté et d'intégrer dans les meilleures conditions le personnel et les acteurs locaux dans le schéma de réorganisation de ces activités.

4. Allotissement

Le périmètre faisant l'objet de la présente procédure sera divisé en trois (3) zones géographiques, chacune faisant l'objet d'un lot, comme suit :

- Lot n° 1 : Abidjan Nord-Est (Communes d'Anyama, Abobo, Cocody, Plateau, Bingerville)
- Lot n° 2 : Abidjan Nord-Ouest (Communes d'Adjamé, Attécoubé, Songon, Yopougon)
- Lot n° 3 : Abidjan Sud (Communes de Koumassi, Marcory, Port-Bouët, Treichville)

5. Missions confiées aux délégataires

Pour chacun des lots, le délégataire aura en charge l'organisation et l'exploitation des services, ainsi que le financement, l'acquisition et l'entretien des matériels, équipements et installations nécessaires dans le cadre d'un contrat de partenariat public-privé du type délégation de service public à paiement public.

Une présentation plus détaillée du projet, de son contexte et de ses enjeux fera l'objet d'une note d'information mise à la disposition des personnes qui auront retiré le dossier de pré-qualification.

6. Conditions de participation

Le présent avis de pré-qualification s'adresse aux candidats, personnes morales établies ou non en Côte d'Ivoire, agissant seules ou en groupement.

7. Conditions de Pré-qualification

Les critères de pré-qualification sont précisés dans le dossier de pré-

qualification. Ils comprennent notamment des critères relatifs à (i) l'expérience de l'exploitation de services de propreté pour une collectivité urbaine comparable à Abidjan, (ii) la surface financière du candidat et sa capacité à mobiliser sur son bilan les financements requis pour les investissements prévus et (iii) l'expérience du candidat dans la structuration financière de projets de partenariat public-privé.

8. Retrait du dossier de pré-qualification

Les dossiers de pré-qualification pourront être retirés à partir du 8 juin 2016, à l'adresse suivante :

Ministère de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement
Rivière Bonoumin, Boulevard Mitterrand,
Carrefour 9 km, Rue Clos des Hameaux
Tél. : + 225 22 49 33 11
Fax : +225 22 49 33 06
Abidjan-Cocody-Riviera
Auprès de M. Didier SIAN, Coordonnateur des
Marchés Publics et Point Focal PPP
Cel. : +225 01 31 99 37
email : d.sian@salubrite.gouv.ci
Bâtiment de l'Inspection Générale,
Guichet du point focal PPP
De 9 heures à 16 heures 30 minutes (heure locale)

Contre paiement de la somme d'un million de Francs CFA (1 000 000 FCFA) non remboursable.

9. Remise et ouverture des dossiers de candidature

Les dossiers de candidature, établis et remis conformément aux exigences du dossier de pré-qualification, doivent être déposés au plus tard le **25 juillet 2016 à 10 heures** (heure locale) au guichet du point focal PPP du Ministère de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement, à l'adresse ci-dessus, contre délivrance d'un récépissé de dépôt. Les dossiers de candidature présentés après cette date ne seront pas pris en considération.

L'ouverture des plis sera effectuée par Commission d'Ouverture des plis et de Jugement des Offres (COJO) en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants, le **25 juillet 2016 à 10 heures 30 minutes** (heure locale), à la salle de conférences du Ministère de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Les résultats de la présente procédure de pré-qualification seront publiés dans le Bulletin Officiel des Marchés Publics (BOMP) de la République de Côte d'Ivoire et affichés dans les locaux du Ministère de la Salubrité Urbaine et de l'Assainissement.

Seuls les candidats pré-qualifiés seront invités, dans un second temps, à retirer le dossier de d'Appel d'offres en vue de la sélection du délégataire, pour chaque lot.

10. Droit applicable

La présente procédure s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres ouvert avec phase de pré-qualification, soumis aux lois et règlements en vigueur en Côte d'Ivoire, notamment au Décret n°2012-1151 du 19 décembre 2012 relatif aux contrats de partenariats public-privé, et aux dispositions non-contraires du décret n°2009-259 du 06 août 2009 portant Code des marchés publics tel que modifié par les décrets n° 2014-306 du 24 mai 2014 et n°2015-525 du 15 juillet 2015 et les textes subséquents.